



# L'Echo des Copons

Publication officielle de votre commune/230

Givrins, octobre 2020

## ILLUMINATION DU SAPIN

Dimanche 6 décembre dès 16h30



**Rendez-vous avec le Père-Noël, à 16h30, au Stand de tir**

*(à l'intersection de la route du Stand et du chemin des Epinettes)*

**Amenez vos lanternes pour animer le cortège qui conduira petits et grands au cœur du village!**

***Puis, sous le sapin...si la situation sanitaire le permet, des animations sont prévues***

Renseignements auprès de Regula Zellweger

Tél. 079/821.52.72 - [forets-ecoles@givrins.ch](mailto:forets-ecoles@givrins.ch)

*Cette manifestation sera annulée en cas de fortes intempéries*

## CHENILLES PROCESSIONNAIRES DES PINS ET DES CEDRES

Les papillons appelés les processionnaires du pin redoublent d'activité dans la région lémanique depuis les années 1980. Les nids gris argentés qu'ils tissent dans les couronnes des pins se remarquent particulièrement bien. Le Conseil d'Etat du canton de Vaud a décidé de mettre à jour la législation à ce sujet et a prononcé un arrêté en date du 7 décembre 2005 qui stipule que : « **Tous les nids dans les endroits destinés à l'accueil du public (...), dans les jardins et dans les parcs doivent être coupés et détruits par le feu. Les communes sont chargées d'appliquer cet arrêté.** » **Dès lors, nous demandons à chaque propriétaire concerné d'effectuer l'éradication des nids jusqu'au 31 janvier 2021.** »



Pour rappel, les poils des chenilles possèdent des propriétés urticantes qui peuvent provoquer de graves troubles ou des réactions allergiques violentes.

**Passé le délai du 31 janvier 2021, nous effectuerons un contrôle et si nécessaire entreprendrons les travaux d'élimination aux frais des propriétaires concernés.**

En cas de nids difficiles d'accès ou de problèmes, le service forestier reste à votre disposition pour toute information au **022 366 87 78**.

---

## SDIS NYON-DÔLE - RECRUTEMENT

An advertisement for SDIS Nyon-Dôle recruitment. The background is a blue-tinted image of firefighters in white helmets and gear, with a fire visible on the right side. The text is in white and yellow.

**Vos sapeurs-pompiers recrutent!**

Le 1<sup>er</sup> jeudi du mois de novembre à 19h30  
[www.sdis-nyon-dole.ch](http://www.sdis-nyon-dole.ch)

**SDIS** Nyon-Dôle

**Tu as 18 ans révolus**, tu es en bonne forme physique, tu habites à Givrins, Genolier ou Trélex et tu es disponible et prêt(e) à donner de ton temps à la collectivité ?

Alors n'hésite pas et présente-toi, **le jeudi 5 novembre prochain, à 19h30, à la caserne, chemin de la Brégentenaz 10, à Genolier.**

L'état-major du site de Genolier t'accueillera avec plaisir à la séance d'information et te permettra d'avoir toutes les infos avant de t'engager avec nous.

Nous t'offrons la possibilité de découvrir de nouveaux horizons et une aventure passionnante faite de nouvelles connaissances et camaraderie.

Plus de renseignements sur [www.sdis-nyon-dole.ch/recrutement](http://www.sdis-nyon-dole.ch/recrutement)

---

## **BENEVOLEZ !**

L'Association des Services Bénévoles Vaudois cherche des *chauffeurs* et des *permanenciers* (1 matinée, 1-2 fois mois).

En apportant leur aide, les Bénévoles offrent leurs talents, leurs forces et leur temps libre, tout en acquérant de nouvelles connaissances et en élargissant le champ de leurs contacts sociaux.

### ***Intéressé(e) ?***

Pour tout renseignement complémentaires, contacter le Vice-Président, M. Caspar Pfisterer, chargé du Recrutement et de l'Intégration au **022 366 33 47**.

---

## **SAINT-CERGUE, SKI GRATUIT POUR LES ENFANTS DE LA REGION DE NYON**



Nouveauté de cet hiver, la **gratuité des remontées mécaniques Télé-Dôle du village de Saint-Cergue est proposée aux enfants de 6 à 12 ans** (inclus) résidant dans les communes membres de la Région de Nyon. Il leur faut simplement présenter à la caisse une pièce d'identité et un justificatif de domicile (document officiel mentionnant l'adresse ou toute facture destinée au ménage familial, p. ex. électricité, téléphone, loyer).

**Rabais sur les forfaits des téléskis du village de Saint-Cergue, jusqu'au 15 novembre** aux offices du tourisme de : Nyon (av. Viollier 8) et Saint-Cergue (pl. Sy-Vieuxville 3).

Pour de plus amples renseignements : [teledole.ch](http://teledole.ch)

---

## **STOP A LA POLLUTION LUMINEUSE !**

De nouvelles horloges ont été posées, en vue d'éteindre l'éclairage publique, **du dimanche au vendredi, entre minuit 30 et 5h ; et de 1h30 à 5h30, dans la nuit de samedi à dimanche**. Quelques réglages restent encore à faire, mais le principe devrait être définitivement opérationnel d'ici les prochaines semaines. Le but est de **diminuer la pollution lumineuse** et de **faire aussi des économie d'énergie**.

---

# ELECTIONS COMMUNALES VAUDOISES 2021

Le 7 mars 2021, toutes les communes vaudoises seront appelées à renouveler leurs autorités (Conseil communal et Municipalité).

Les principales dates à retenir sont :

18 janvier 2021

**Dépôt des listes de candidatures**

7 mars 2021

**Election Conseil et Municipalité, 1<sup>er</sup> tour**

28 mars 2021

**Election de la Municipalité, 2<sup>ème</sup> tour**



**élections  
communales  
générales 2021**

Canton de Vaud

En vue de ces élections pour la législature 2021-2026, **une séance citoyenne se tiendra le lundi 7 décembre 2020, à 20h00, à la grande-salle** (lieu à confirmer selon la situation sanitaire).

Cette soirée aura pour but de présenter les autorités et le fonctionnement politique, ainsi que l'invitation à s'inscrire sur les listes des candidats au Conseil communal ou à la Municipalité dès l'issue de la séance. Des informations plus précises seront adressées à la population courant novembre 2020.

---

## Annonce incombant aux logeurs, propriétaires et gérants d'immeuble.

### Rappel important !

Les logeurs, propriétaires et gérants d'immeuble **ont l'obligation d'annoncer sans délai mais au plus tard dans les 15 jours** au service du contrôle des habitants chaque entrée et chaque sortie de leurs locataires, conformément à l'article 14 de la loi du 9 mai 1983 sur le contrôle des habitants (LCH).

**Cette règle s'applique également aux locataires à l'égard de leurs sous-locataires.**

Tout déménagement, y compris au sein d'un même bâtiment, tout changement d'adresse ou d'adresse postale y compris le numéro d'acheminement doit être signalé dans les huit jours.

**L'annonce effectuée par le logeur, propriétaire ou gérant d'immeuble ne dispense pas l'hôte d'annoncer personnellement son changement de situation et réciproquement.**



Greffe Municipal - Route de la Bellangère 6 - 1271 Givrins

Tél. 022/369.90.20

Courriel : [greffe@givrins.ch](mailto:greffe@givrins.ch)

Site internet communal : [www.givrins.ch](http://www.givrins.ch)